Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONVENTION SALARIALE DU PERSONNEL DE L'ETAT:

le Conseil d'Etat propose une négociation

Le Conseil d'Etat invite les associations du personnel de l'Etat à négocier une nouvelle convention salariale. Il entend par là ouvrir le dialogue en vue d'une participation des employés de l'Etat à l'effort de réduction du déficit prévu du budget de l'Etat pour 1998.

Le Conseil d'Etat entend demander à tous les partenaires de l'Etat de participer à l'effort nécessaire pour ramener le déficit budgétaire à un niveau acceptable. Il a déjà communiqué aux communes son intention d'augmenter leur participation à la facture sociale, selon un mode de calcul qui met à contribution surtout les communes financièrement fortes. Une nouvelle convention salariale permettrait de déterminer l'effort demandé aux collaborateurs de l'Etat. Le Conseil d'Etat n'a pas arrêté l'ampleur ni les modalités de cet effort. Sa préférence va à une solution négociée avec les associations du personnel, afin d'aboutir aux solutions les plus équitables possibles.

Les négociations doivent avoir lieu bientôt. En effet, la convention actuelle échoit à la fin 1997. Le Conseil d'Etat invite les associations du personnel pour une première rencontre le 11 septembre prochain.

Les négociations pour une nouvelle convention salariale sont totalement distinctes de celles qui ont été interrompues ce printemps, qui portaient exclusivement sur la révision du statut des fonctionnaires. Le Conseil d'Etat espère vivement que les associations du personnel acceptent d'entrer en matière.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 septembre 1997

Charles Favre, président du Conseil d?Etat, (021) 316 20 00.